



16 rue du Moulin
44000 NANTES
T. 02-40-41-95-46
F. 02-40-41-59-83
Syndicatville-cgt@mairie-nantes.fr
SITE : www.cgt-nantes.fr

SYNDICATS DES TERRITORIAUX VILLE DE NANTES ET C.C.A.S.



CTP du 23 janvier 2012

1. INTRODUCTION

1.A – Approbation du procès-verbal du 26 septembre 2011

Ce document nous étant transmis dans des délais supérieurs à ceux prévus par le règlement intérieur, la CGT n'a pas pris part au vote, conformément aux engagements qu'elle a pris au CTP de novembre.

Votes :

Pour : élus (12), CFDT (4), FO (3), CFTC (1), UNSA (1)

Ne prend pas part au vote : CGT

2. GESTION DE L'EMPLOI

2.A – Modification des effectifs et dispositions diverses

2.A.1 – Tableau de suivi des effectifs Ville et CCAS : créations, suppressions

Le dossier fait état de l'évolution des postes au tableau des effectifs de la Ville et du CCAS pour la période de novembre 2011 à janvier 2012. Le solde des créations-suppressions de poste est de + 6 postes pour la Ville et de + 19,5 postes pour le CCAS (dont la création de 12 postes d'auxiliaire de soins et de 6 postes d'infirmière dans les EHPAD, grâce à des financements supplémentaires des autorités de tutelle).

Votes :

Pour : élus (12), CFDT (4), CFTC (1),

Contre : FO (3)

Abs : CGT (3), UNSA (1)

2.A.2 – Tableau de suivi des effectifs pour la période de janvier à décembre 2011

Ce dossier est un récapitulatif des différents tableaux de suivi des effectifs qui ont été soumis en CTP en 2011. Il nous est présenté pour information.

3. DIRECTION GÉNÉRALE

3.A – DGDCST : Direction de l'Animation et de la Coordination des Plans d'Actions Transversaux (DAC) : organisation de la Direction

La Direction Générale Déléguée comprend une nouvelle direction : la Direction de l'Animation et de la coordination des Plans d'Actions Transversaux.

Celle-ci se décline en deux missions principales : la Mission d'appui aux projets et la Mission famille.

Nous notons qu'une fois encore, il est question d'une création de Direction sans création de poste.

Votes :

Pour : élus (12)

3.B – DGORH : Direction Organisation et Collaboratif : Organisation de la documentation mutualisée au 1^{er} janvier 2012

Le dossier porte sur l'organisation et le fonctionnement du secteur veille et documentation suite à la mutualisation depuis le 1^{er} janvier des services de documentation. Il nous est présenté à titre d'information, étant donné que cette direction est mutualisée et relève donc administrativement de Nantes Métropole.

4. DIRECTION GÉNÉRALE FINANCES ET GESTION

4.A – Direction du Patrimoine et de l'Archéologie : Voyage à Nantes – Délégation de Service Public - avenir

L'Administration propose le transfert de gestion du Mémorial de l'abolition de l'esclavage par la Ville de Nantes auprès de la Société Publique Locale « Le Voyage à Nantes », déjà en charge de la gestion du site du Château des Ducs de Bretagne.

La CGT s'était déjà opposée à la mise en place d'une Société d'Economie Mixte concernant le Château des Ducs.

Elle s'est exprimée sur le principe des SPL en général. Si seules les collectivités peuvent élaborer un montage en SPL sans participation financière d'entreprises privées, pour autant, il ne s'agit pas d'une bonne nouvelle pour l'emploi public !

La gestion des SPL relevant du code du commerce implique de fait que les personnels relèvent du privé (sous la convention du commerce), sauf pour ceux qui seraient en détachement. Nous savons ce que cela signifie en termes de droits sociaux.

De plus, nous ne pouvons que contester énergiquement les objectifs des SPL, au-delà de la politique des petits copains :

S'inscrire dans une logique de performance ! Il s'agit d'une véritable gestion d'entreprise, source de performance, de rentabilité et d'adéquation des moyens aux objectifs.

Cela ne peut que nous laisser sceptiques pour ne pas dire inquiet quant à l'avenir des personnels.

Dans un contexte social extrêmement sensible, nous ne pouvons que dénoncer le choix de la collectivité de s'ancrez plus profondément dans ce que l'on peut appeler une politique de libre entreprise avec des fonds publics puisque la Ville de Nantes versera 150 000 € chaque année pour la gestion du Mémorial.

La CGT a donc réitéré son opposition concernant la gestion du Mémorial par la SPL le Voyage à Nantes et appelé les élus politiques à mesurer les conséquences de leur vote.

Votes :

Pour : élus (7)

Contre : CGT (3), CFDT (4), CFTC (1), FO(3)

Abs : UNSA (1), élus (5)

Ce dossier recueille donc un avis défavorable du CTP

5. DIRECTION GÉNÉRALE SÉCURITÉ ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

5.A – Direction de la Tranquillité Publique : Fourrière automobile municipale : prolongation de la Délégation de Service Public

Il est proposé de reconduire la délégation de service public concernant la fourrière dans les conditions existantes. La durée précédente de 4 ans est portée à 6 ans.

La CGT a réitéré son opposition aux différentes formes de délégation de service public et a donc voté contre cette proposition.

Votes :

Pour : élus (12)

Contre : CGT (3), CFTC (1), FO (3), UNSA (1)

Ne prend pas part au vote : CFDT (4)